

PATRON

porte de prévoir une coopération organique entre l'Etat et les responsables du secteur privé ».

Déjà, sur le plan plus général de l'Enseignement, nous savions que l'Etat fait la part belle à l'enseignement privé ; aujourd'hui, une nouvelle étape décisive est franchie, car les termes de « coopération organique » sont lourds de signification : par la grande porte, le Patronat entre à l'Education nationale !

« Accélérer »

Le Pouvoir, contraint de reconnaître la gravité et l'ampleur des besoins que pose ce simple fait que, sur une classe d'âge de 840.000 jeunes gens de 16 ans, plus de 50 % d'entre eux entrent dans la vie active sans avoir reçu de formation, décide qu'il convient d'accélérer la mise en place des moyens de formation. Fort bien. Mais, à défaut de crédits supplémentaires à inscrire au V^e Plan, on a imaginé deux astuces : l'augmentation de la taxe d'apprentissage et la création d'un Fonds national. Tout cela n'est que poudre aux yeux quand on sait que la réglementation générale de la taxe d'apprentissage n'étant pas modifiée, les patrons conserveront le privilège de disposer de cet « impôt » comme ils le voudront, c'est-à-dire à leur profit. Quant au prétendu « fonds national », ce n'est, en fait, qu'une subvention déguisée qui viendra dans la caisse des grandes entreprises, puisqu'il est précisé dans le projet que le montant de ce fonds doit servir pour l'essentiel à financer des conventions entre l'Etat et les grandes entreprises (on sait que les conventions du type de celle du 16 mai 1961 attribuent aux trusts 80 % des frais de fonctionnement).

« Compléter »

Le Pouvoir a effectivement découvert que, dans la Fonction publique par exemple, la formation professionnelle est inexistante. C'est vrai, mais comment le régime gaulliste « complète »-t-il ? Le texte répond en précisant que des « Instituts régionaux d'administration » seront ouverts pour les fonctionnaires du cadre A afin, est-il précisé, « d'assurer le recrutement et la formation de fonctionnaires des préfectures et des services extérieurs ». On « complète », c'est vrai... mais pour assurer des cadres-maison propres à répondre aux besoins de la mise en place de la réforme administrative gaulliste.

Débarassée de son faïtas démagogique et de son apparente technicité, la loi-programme sur la formation professionnelle apparaît dans sa vérité brutale de classe : c'est un instrument fabriqué par l'Etat monopoliste au service du capital et pour son profit. Par là, le mouvement ouvrier se trouve très directement concerné.

Serge NITHOU.

LE P.C.F. PRÉPARE SON XVIII^e CONGRÈS

Pour le XIII^e congrès de P.C.F. qui doit se tenir au mois de janvier prochain, le Comité central vient d'élaborer un projet de résolution dont la brièveté étonne, de prime abord, le lecteur tant soit peu conscient des problèmes politiques de l'heure. Car c'est sur la toile de fond des bombardements américains au Vietnam que le parti de M. Thorez va tenir son premier congrès depuis la mort du dirigeant bien aimé.

Les sombres couleurs du ciel international ne sauraient cependant entamer l'autosatisfaction béate de la direction du P.C.F. qui, dès les premières lignes du projet de résolution, entreprend de se décerner à elle-même certificats de bonne conduite et témoignages de satisfaction. Ceux-ci reviendront souvent, jalonnant un texte dont, par ailleurs, la principale caractéristique semble bien être... le vide.

Un avatar de la coexistence pacifique

Les idées les plus chères aux bureaucrates subissent elles-mêmes la contagion de la déliquescence. C'est le cas de la coexistence pacifique, naguère cheval de bataille des successeurs de Staline et adopté comme tel par toutes les directions réformistes. Aujourd'hui, c'est en vain que l'on cherchera cette expression dans le chapitre du projet consacré à la situation internationale. Le chapitre s'ouvre seulement par un sonore coup de clairon en l'honneur de « progrès du socialisme » dans le monde. Pourtant, la résolution adoptée il y a deux ans et demi au précédent congrès du P.C.F. soulignait très fortement que : « des centaines de milliers d'hommes se rendent compte qu'il n'est pas d'autre alternative que la coexistence pacifique ou la guerre thermonucléaire. »

Point n'est besoin d'être membre du Comité central pour se rendre compte que cette dernière n'est pas encore à l'ordre du jour. Mais la coexistence pacifique a tout de même disparu. Qu'est-ce à dire ? Existait-il donc une « autre alternative » ? Inutile de se replonger dans le nouveau texte, on n'y trouvera aucune réfutation du document du XVII^e congrès ; le problème n'est même pas effleuré. On conçoit que l'embarras serait grand d'expliquer ce qui se passe aujourd'hui au Vietnam « à la lumière » (comme ils disent) des thèses sur la coexistence pacifique. Il vaut mieux laisser tomber purement et simplement cette question devenue brûlante.

Soeur jumelle de la coexistence pacifique, la notion de passage pacifique au socialisme s'avère pour l'instant un peu plus résistante à l'usage et garde encore

Toujours plus à droite !

une place de choix dans l'arsenal idéologique du P.C.F. Sous peine de péril mortel pour le mythe du « passage pacifique », il est évidemment impossible de montrer clairement que l'armée américaine joue au Vietnam le rôle d'une force de police au service de l'impérialisme, bien décidée à empêcher, non pas le peuple vietnamien de « gérer ses propres affaires », mais plus simplement la révolution d'aboutir à la victoire. Les auteurs de la résolution s'abstiennent donc, et on les comprend d'autant mieux qu'une explication de ce genre risquerait d'amener d'autres questions. Par exemple sur l'imprudente affirmation, inscrite elle aussi dans la résolution du XXII^e congrès : « l'existence du camp socialiste garantit les peuples en lutte pour le système social de leur choix contre l'intervention étrangère. »

Les Vietnamiens sont actuellement en mesure d'apprécier toute l'efficacité de cette « garantie ». Les affirmations de solidarité formelle ne coûtent pas cher aux bureaucrates.

Les problèmes internationaux sous une optique particulière

Ce qu'on vient de lire ne doit pas faire croire que la guerre du Vietnam occupe beaucoup de place dans le texte du Comité central : quelques lignes suffisent pour expédier cette affaire gênante. Mais l'analyse des autres questions évoquées n'est pas pour autant moins superficielle. En fait, nous ne sommes pas en présence d'un document à partir duquel un congrès pourrait définir la ligne d'action d'un parti communiste. Il s'agit seulement de mobiliser hâtivement les militants pour la seule activité que puisse imaginer notre bureaucratie : la préparation des élections. C'est Georges Marchais qui l'avoue, en concluant son rapport au Comité central de Romainville : « ...au lendemain du congrès, l'attention et l'activité de nos organisations seront exclusivement retenues par la campagne pour les élections. »

Dans cette perspective, il est évidemment inutile de s'appesantir sur les problèmes du mouvement communiste mondial. Quel que soit le numéro du congrès, il demeure bien entendu que l'Union soviétique a renforcé sa puissance économique ; le limogeage de Khrouchtchev et les réformes Libermann-Trapeznikov ne sont probablement que des péripéties sans signification. Le camp socialiste, pour sa part, bénéficie invariablement des progrès de son unité politique et de son rayonnement international. Mais, dans ce cadre flatteur, la tragédie indonésienne de l'été dernier ne risque-t-elle pas de faire mau-

vais effet ? Qu'à cela ne tienne, on la passera sous silence. Quant aux regrettables errements et horribles déviations du P.C. chinois, la voix de Maurice Thorez (exhumé pour cette seule circonstance) ne leur a-t-elle pas réglé leur compte dès 1960 ? Il suffit dès lors de les condamner derechef.

De même, c'est sous un éclairage électoral que prend toute sa « valeur » l'inquiétant cafoillage du projet de résolution sur les contradictions entre Etats capitalistes, dont une conséquence, pour le moins inattendue, serait de favoriser « objectivement l'action des forces de paix » ! C'est une façon d'expliquer que « la politique extérieure gaulliste comporte des aspects positifs » dans certains domaines, à l'heure où l'on est obligé d'avouer que, précisément dans les mêmes domaines, « nos alliés socialistes et radicaux défendent des positions franchement négatives » ! On ne s'attardera donc pas davantage à considérer cette situation conflictuelle, qui risque bien d'être fatale à de nombreux suffrages communistes. Et l'on se dirige vers les eaux calmes d'une analyse économique-politique qui ne fera certainement aucune peine à nos alliés, mais aucun mal non plus à nos ennemis.

Le mois prochain, nous analyserons la politique intérieure — essentiellement électorale — du P.C.F., telle qu'elle ressort de la résolution du Comité central éclairée par les débats, en forme de valse hésitation, avec les alliés, membres de la Fédération.

S. BERTHON

SERVICE LIBRAIRIE

LEON TROTSKY :

- Leur morale et la nôtre. Première édition intégrale. Collection LIBERTE. 3 F.
- MA VIE. Livre de poche.

MALCOM X :

- Autobiographie. Grasset. 16,50 F.
- Discours. Maspéro. 19,90 F.

L'Affaire Ben Barka.

- Cahier Témoignage Chrétien. 5 F.
- Brochures de la IV^e Internationale en langue espagnole :
 - Le programme de transition.
 - Lettre du S.U. de la IV^e Internationale à Fidel Castro.
 - Quarta Internacional. Revue trimestrielle, etc.

Faites parvenir vos commandes à Pierre Frank. 21, rue d'Aboukir, Paris (2^e). — C.C.P. 12648-46 PARIS.

L'OPÉRATION DILIMI

DILIMI venant se livrer au moment où le verdict allait être rendu contre les kidnappeurs de Ben Barka, ce geste a été ressenti comme un outrage par ceux-là mêmes qui n'attendaient rien d'un procès où les questions essentielles n'avaient pas été posées. C'est qu'en effet, la volonté de bloquer le mécanisme juridique, de noyer l'Affaire à jamais était parfaitement nette dans l'opération Dilimi. Les couvertures « nobles » elles-mêmes — la lettre « chevaleresque » du spadassin à son roi ; celui-ci répliquant au geste de son féal par les arrêts de rigueur accompagnés d'une promotion militaire — bien loin de dorer la pilule, n'apparaissent que comme des provocations de plus dans la mesure où elles s'accompagnent du recours à une décision de cassation, c'est-à-dire d'une tentative de n'avoir pas à répondre de l'accusation d'assassinat, qui seule, pouvait, par impossible, « laver l'honneur » de l'assassin en second (le ministre Oufkir, sans doute moins « chevaleresque », semble, lui, peu soucieux de laver son honneur d'assassin au principal). Et plus insultante encore est la proposition de Hassan II, clamée à tout vent, de « régler le problème » en tête-à-tête, et dans le secret des deux souverains, ce qui est cracher au visage des Français qu'au point où ils en sont ils doivent renoncer aux dernières apparences de la démocratie : le droit de l'opinion publique à peser sur les pouvoirs.

Mais, dans cette dernière proposition, transparait le sens profond de l'opération Dilimi : un chantage à l'égard du régime gaulliste. Dans la mesure où les organisateurs, les exécutants du crime — dignitaires marocains et gangsters — se trouvaient hors de portée de la justice française, le pouvoir gaulliste pouvait couvrir les complicités les plus compromettantes au sein de son appareil d'Etat par des sanctions, relativement bien acceptées, contre les vulgaires et les subalternes. Au contraire, qu'un seul agent marocain de premier plan, connaissant tous les ressorts de l'Affaire, se trouve dans le box, et les couvertures des grands complices français sont en marchandage : couverture contre couverture. Si l'accusation est poussée, si les alibis boiteux et les échappatoires ne sont pas acceptés, Dilimi pourra porter de dangereux coups bas. De Gaulle n'a pas joué le jeu des tolérances mutuelles entre souverains absolus. Hassan II lui en rappelle les règles.

Est-ce à dire que le procès est enterré, et l'Affaire ? Il ne le semble pas. De Gaulle peut difficilement accepter le défi, surtout alors qu'il tentait de se débarrasser de l'Affaire suffisamment de temps avant la campagne électorale pour que celle-ci ne pèse pas sur celle-ci. Mais quoi qu'il en soit de la parade du pouvoir à l'opération Dilimi, l'interruption du procès a des chances de n'être pas purement négative pour le mouvement ouvrier.

Certes, un jury coriace, qui avait suivi attentivement un débat difficile pendant plus de quarante audiences, est, du fait de la loi française, dispersé et renvoyé à ses soucis privés. Mais, ses pouvoirs étaient limités, et les peines encourues par les sous-fifres, fût-ce un Lopez, ne pouvaient amener aucune satisfaction à personne. Au contraire, le maintien à vie de cette plaie qu'est l'Affaire est, en même temps, le maintien sous le regard de la nature du régime.

Les coups de Jarnac des « souverains » ont une valeur pédagogique ; cette querelle d'Etats est une querelle de polices, et non l'inverse. On a dit que l'affaire Dreyfus montrait le rôle de l'Armée dans l'Etat, l'affaire Stavisky le rôle de la Finance dans l'Etat, et l'affaire Ben Barka le rôle de la police dans l'Etat. Il serait plus correct de dire respectivement, l'Etat dominé par l'Armée, par la Finance, et maintenant par la police. Ce corps qui devrait n'être qu'un instrument d'exécution de l'Etat, a pris une telle extension, une telle puissance, que l'Etat ne peut plus réprimer ses « excès ». Il « tient » plus qu'il n'est tenu. L'Etat « fort » est faible, car c'est un Etat policier. Par nature, l'Etat policier brise la légalité, et la police se dresse au-dessus d'elle en tant que féodalité. Cela ne peut aller sans grands crimes — « politiques » puisque la police y est un élément essentiel et direct de gouvernement. Mais plus le

crime est grand, moins le personnel politique officiel peut le réprimer, puisque le réprimer serait saper sa propre base, se détruire lui-même. Les chefs de l'Etat policier ne peuvent ainsi que prendre des mesures dérisoires en réponse aux grands scandales policiers, choisir des boucs émissaires vulgaires et subalternes, réformer le détail en sauvant l'essentiel.

La progression des Etats forts actuels vers l'Etat policier intégral est inégale, mais il est caractéristique que tous les grands scandales des pays impérialistes modernes sont des scandales policiers. Le troisième anniversaire de l'assassinat de Kennedy fait jaillir, comme un produit des échecs de Johnson, le réexamen des conclusions de la commission Warren sur l'affaire de l'assassinat de Kennedy ; là encore, l'appareil d'Etat, pourtant le plus puissant du monde, a reculé devant la nécessité de porter le fer rouge dans un complot dont l'ampleur l'effrayait, et ainsi s'en est fait complice.

On ne peut comprendre la peur du pouvoir devant de telles affaires que s'il est clair qu'elles sont grosses de leur chute. A ce titre, une opposition ouvrière et socialiste ferait de l'affaire Ben Barka le levier de renversement du régime. Mais on est, hélas ! loin de compte.

M. LEQUENNE.